

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, M. Alexis CREUSEVEAU, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Laetitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, M. Eric AHIALEY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Martine CHAREYRE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Samir M'HACHI pouvoir à Mme Odile LEPINASSE
Mme Nadia DJELTI pouvoir à Mme Laurence MARTEL
M. Frédéric RENAUD pouvoir à Mme Laetitia PEPINO

Délibération n°20260409DEL10

FINANCES

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat a pour support un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements prévus envisagés, la structure et la gestion de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

En application de ces textes, vous trouverez ci-joint le rapport d'orientation budgétaire présentant les différents éléments prévus par la loi.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2026,
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD